



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 16 juillet 2019

Communiqué de presse

Appel à candidature pour le renouvellement du corps des lieutenants de louveterie dans le département du Lot pour la période 2020 – 2024

Le corps des lieutenants de louveterie sera renouvelé le 1er janvier 2020 pour un mandat de cinq ans.

Les lieutenants de louveterie sont des agents bénévoles de l'État. Ils sont nommés sur une circonscription (le Lot en compte actuellement 29) par le préfet pour décantonner ou détruire des spécimens de la faune sauvage responsables de dégâts ou de menaces pour la sécurité et la santé publiques.

Les lieutenants de louveterie sont aussi des conseillers techniques de l'administration sur la gestion de la faune sauvage.

Peuvent se porter candidates à la fonction de lieutenant de louveterie, les personnes répondant aux conditions suivantes :

- être âgée de moins de 75 ans ;
- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être titulaire d'un permis de chasse depuis au moins cinq ans ;
- résider dans le département du Lot ou un canton limitrophe ;
- justifier d'une aptitude physique compatible avec les fonctions de lieutenant de louveterie ;
- s'engager à entretenir à ses frais, soit au moins quatre chiens courants créancés dans la voie du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage.

Outre ces conditions, les critères de sélection reposent principalement sur la connaissance du terrain, les connaissances cynégétiques et la disponibilité du candidat.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'unité chasse de la direction départementale des territoires du Lot au **05 65 23 62 29**.

Les candidats intéressés par ces fonctions sont invités à se signaler par simple courrier auprès de la
direction départementale des territoires (service environnement)
Cité administrative – 127 Quai Cavaignac – 46009 Cahors Cedex 9
avant le 19 août 2019

Les candidats retenus seront visités à leur domicile pour le contrôle de leur chenil et une évaluation des connaissances. Le recrutement sera soumis à l'avis du groupe départemental animé par le directeur départemental des territoires et composé de représentants de la fédération départementale des chasseurs, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et des professions agricole et forestière.

Contacts presse : Florian PLANCHENAU

Tél. 05 65 23 10 60 – Fax 05.65.23.10.68

pref-communication@lot.gouv.fr – florian.planchenault@lot.gouv.fr

préfecture du Lot - bureau du cabinet et de la communication interministérielle

site internet : www.lot.gouv.fr